

I) 8 mars : quels changements pour les droits des femmes en 2018 ?



La journée internationale pour les droits des femmes est célébrée le 8 mars. Cette journée est l'occasion de revenir sur les faits qui ont marqué l'année 2017 et les changements annoncés en 2018 en matière de droits des femmes.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

L'affaire Weinstein, du nom du producteur américain dénoncé pour harcèlement sexuel par plusieurs actrices, a provoqué dans de nombreux pays, dont la France, une libération de la parole. Après ces révélations, des milliers de femmes ont raconté sur Twitter, via les mots-dièse #MeToo et #BalanceTonPorc, le harcèlement voire les agressions sexuelles dont elles ont été victimes. Si ce mouvement a suscité certaines critiques, notamment le risque d'une substitution des réseaux sociaux à la justice, il a permis une prise de conscience collective. Fin 2017, les services du ministère de l'intérieur ont enregistré une hausse très nette des plaintes pour violences sexuelles.

Malgré cette évolution, d'importants progrès restent encore à faire en matière de violences faites aux femmes. Le 25 novembre 2017, à l'occasion de la journée mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes, l'égalité femmes-hommes a été décrétée grande cause du quinquennat.

Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, a annoncé un projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles. Ce texte, qui doit être discuté lors du Conseil des ministres du 7 mars 2018 et présenté fin mars, vise notamment à allonger à 30 ans après la majorité le délai de prescription pour les mineurs victimes de viol, à fixer un âge minimal de consentement à un acte sexuel et à pénaliser le harcèlement de rue.

Deux rapports présentés fin février 2018 doivent alimenter la réflexion du gouvernement et du Parlement. Le premier rapport de la délégation des droits des femmes de l'Assemblée nationale traite du viol. Le second rapport, commandé par Marlène Schiappa, porte sur la verbalisation du harcèlement de rue. Il recommande de créer un outrage sexiste et sexuel puni d'une amende allant de 90 à 750 euros. Il s'agit de sanctionner les gestes déplacés, les sifflements, les regards insistants ou remarques obscènes ou le fait de suivre quelqu'un, etc

L'égalité femmes hommes au travail, en politique, dans la vie quotidienne et la culture

L'égalité professionnelle n'est pas encore acquise en France. Même si les lois dites de parité ont permis de réelles avancées pour permettre aux femmes d'accéder à des postes à responsabilités, d'importantes inégalités salariales persistent. Selon la ministre du travail, les femmes gagnent aujourd'hui 9% de moins que les hommes à poste équivalent et 25% en moyenne de moins que les hommes tous postes confondus. Un plan d'action sur l'égalité salariale est prévu d'ici fin mars 2018.

La parité en politique est également un combat de longue date. Elle a fait l'objet de plusieurs lois.

LAPRESSEENREVUE.EU

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) s'est félicité, à l'issue des élections législatives de juin 2017, de la progression sans précédent des femmes élues à l'Assemblée nationale (38,65% des députés). Il a regretté toutefois, lors des élections sénatoriales de 2017, les stratégies anti-parité des partis pour freiner l'accès des femmes au pouvoir. S'agissant de la parité au niveau local, il déplore que le partage des responsabilités s'arrête aux portes du pouvoir.

Dans la vie quotidienne, les stéréotypes restent vivaces. Les femmes continuent d'assumer la majorité des tâches ménagères et parentales.

Dans le domaine de la culture, les inégalités entre sexes sont particulièrement flagrantes. C'est le constat que dresse le HCEfh dans un rapport remis le 16 février 2018 à la ministre de la culture, dans le cadre du Tour de France de l'égalité.

Ce tour de France, lancé par Marlène Schiappa en octobre 2017, s'achève le 8 mars. Il doit permettre d'arrêter les priorités thématiques annuelles en matière d'égalité femmes hommes.



II) Jean-Claude Mailly déclare forfait



À en juger par son passage sur France Inter ce matin, le secrétaire général de FO ne croit plus en la lutte contre les réformes du gouvernement. S'il ménage ce dernier, est-ce pour ménager son propre avenir?

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? À en croire le grand entretien de ce matin, sur France Inter, du secrétaire général de Force ouvrière, c'est ce que nous serions en mesure de penser des réformes en cours, imaginées et rédigées sous les ors de la République.

Des ors que, visiblement, Jean-Claude Mailly affectionne tout particulièrement puisqu'il avoue lui-même avoir un contact régulier et constructif

avec le chef de l'État : « Un dialogue est possible avec Emmanuel Macron (...). C'est très cash mais ce n'est pas le ni oui ni non comme avant ».

Défaitisme et complaisances

Comprenne que pourra. S'il reconnaît quelques points de désaccord ici et là avec l'actuelle majorité, de toute manière « il n'y a pas d'alternative », lance-t-il. Donc pas d'autres choix que d'avancer. Et d'acquiescer sans broncher, doit-on comprendre.

Il n'y a pas d'alternative parce que selon le syndicaliste il n'y aurait pas non plus « d'opposition crédible » dans le pays. Jean-Luc Mélenchon appréciera. Et ça n'est pas tout. Interrogé par Léa Salamé sur la mobilisation à venir concernant la réforme de la SNCF et plus généralement sur l'ensemble des réformes, l'apprenti devin dit « ne pas sentir les salariés avoir envie de descendre massivement dans la rue de manière interprofessionnelle », tout en concédant être « prudent en termes de météo sociale ».

Sans doute Jean-Claude Mailly se souviendra-t-il longtemps de cette séquence, très largement critiquée par les auditeurs et sur les réseaux sociaux pour sa complaisance à l'égard du pouvoir en place. Nicolas Demorand lui lancera même un : « Vous êtes plus réformistes que les réformistes ».

Voilà plusieurs mois déjà que la stratégie de Jean-Claude Mailly à l'égard du gouvernement laisse les commentateurs politiques pantois. Ainsi a-t-on entendu le patron de FO saluer régulièrement le travail de l'actuelle ministre Murielle Pénicaud, cheville ouvrière des réformes en cours. « Il se cherche une autre posture, c'est un peu illisible », a-t-on même entendu sur l'antenne de RTL.

Atterrissage en vue

Pourtant, en se projetant quelques semaines en avant, la lecture pourrait s'avérer bien plus lisible. Après quatorze années à la tête de FO, Jean-Claude Mailly quittera son mandat actuel de secrétaire général en avril prochain. Lors de la loi travail version Pénicaud – sur laquelle il s'était montré fort peu exigeant – plusieurs mauvaises langues le projetaient en mission gouvernementale, voire à la tête du Bureau international du travail, ce qu'il a démenti.

Il a redit ce matin sur Inter son intention de travailler à l'avenir sur l'implantation syndicale à l'étranger et à l'insertion des jeunes. Dont acte. Le message est passé. Nul doute que tout cela a d'ores et déjà été négocié, dealé, concerté, consulté – et tout autre chose qu'un syndicaliste habitué des ors de la République sait faire.

Ce matin, vu le ton, les mots et l'humeur choisis par Jean-Claude Mailly pour aborder une fois encore les contre-réformes en cours, les militants de Force ouvrière ont dû se sentir bien seuls. Presque abandonnés. Trahis ? L'avenir le dira. Ils se réjouiront sans doute d'avoir compris à travers ce discours si poli que l'atterrissage de leur patron est assuré.

Au cours de ce grand entretien sur les ondes du service public, Jean-Claude Mailly a également lancé : « On ne peut pas laisser entendre que les difficultés de la SNCF soient liées au statut du cheminot ». Et même s'il n'est pas le seul, on est désormais en droit de laisser entendre que les difficultés du syndicalisme français sont pour partie liées à l'abandon par Jean-Claude Mailly – en bout de course – de la défense des travailleurs.

Triste sort pour ceux et celles qui luttent aujourd'hui.



III) Réforme constitutionnelle de Macron: ce volet méconnu risque de mettre le feu à l'Assemblée

Alexandre BOUDET

En limitant le droit d'amendement, la majorité veut rendre le travail parlementaire plus efficace. Pour l'heure, elle se met surtout à dos toute l'opposition.



Annoncée par Macron lors du Congrès Versailles, la réforme institutionnelle comporte un volet sur le travail parlementaire qui va mettre le feu à l'Assemblée.

POLITIQUE - Ils n'en reviennent toujours pas. Au lendemain de leur rencontre avec Édouard Philippe, certains représentants de l'opposition restent stupéfaits par ce que le premier ministre leur a annoncé sur le volet parlementaire de <u>la réforme institutionnelle</u>. Matignon a notamment confirmé mardi 6 mars qu'<u>Emmanuel Macron</u> et son gouvernement envisagent de restreindre certains droits de l'opposition.

"Les annonces qu'a pu faire Édouard Philippe vont au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. Il y a un véritable rouleau compresseur qui se met en marche pour réduire le pouvoir législatif", a dénoncé André Chassaigne, chef de file des députés communistes sur LCP. "Mais où on va?", se demande le parlementaire au sujet de la mesure la plus explosive: une possible limitation du nombre d'amendements.

Dans sa réforme plus large qui prévoit une baisse du nombre de parlementaires, l'introduction de la proportionnelle et la fin du cumul des mandats dans le temps, l'exécutif veut modifier l'organisation du travail au Parlement. Aux manettes depuis neuf mois, la majorité a peu goûté les débats sur plusieurs textes emblématiques, notamment le vote du budget. Elle veut donc rendre les choses plus "efficaces"



en accélérant la fabrique de la loi. Seulement, pour y arriver, le gouvernement a décidé d'utiliser la manière forte en limitant les capacités de l'opposition à dire non.

Peu d'amendements pour un petit groupe

Cela passe par deux mesures qui visent à préciser <u>l'article 44 de la Constitution</u> (qui relève du droit d'amendement):

- interdire, en séance publique, le dépôt d'un amendement qui a été rejeté par la commission chargée d'examiner le texte en amont.
- limiter -au prorata de la taille du groupele nombre d'amendements qu'un parti d'opposition pourrait déposer.

Il est bien difficile de trouver des défenseurs de ces deux propositions au-delà du champ de la majorité. Même le Modem, pourtant allié à LREM, a fait part de ses doutes. Marc Fesneau, le président du groupe qui a été l'un des premiers reçus à Matignon, ne voit pas très bien ce qui pourrait justifier de toucher à "un droit imprescriptible".

Plus on s'éloigne de la Macronie, plus les critiques sont virulentes. Logique, puisque ce sont les droits de ces parlementaires qui se retrouveraient diminués. "Ahurissant", a réagi le député socialiste Guillaume Garot, dont le parti s'opposera à une réforme qui "réduira la démocratie".



"C'est une attaque frontale contre le pluralisme. Contingenter le droit d'amendement c'est une aberration dans une république et une démocratie comme la nôtre", estime aussi la cheffe de file des sénateurs communistes, Eliane Assassi.

Une croix sur le rassemblement?

A droite, Nicolas Sarkozy a lui-même mis les pieds dans le plat lors d'une intervention au Sénat. Venu vanter sa réforme constitutionnelle de 2008 (qui avait notamment octroyé la présidence de la prestigieuse commission des Finances à l'opposition), <u>l'ancien président de la République a appelé au respect des droits de l'opposition</u>. Il

est relayé ce mercredi 7 mars par le député Pierre-Henri Dumont, qui juge la mesure "intolérable". "C'est un nouvel exemple de la volonté du gouvernement de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains et de faire du Parlement une simple chambre d'enregistrement sans débat", dénonce l'élu LR du Pas-de-Calais.

Plus problématique pour l'exécutif est la réaction probable du président du Sénat Gérard Larcher, avec lequel une difficile négociation est engagée pour tenter d'obtenir l'accord de la chambre haute et éviter de passer par référendum. Déjà hostile à l'interdiction du cumul dans le temps ou à l'inscription de la Corse dans la Constitution, le deuxième personnage de l'Etat a fait de la défense du droit d'amendement "une ligne rouge" à ne pas franchir.

En braquant totalement l'opposition, Emmanuel Macron et Édouard Philippe s'engagent dans un jeu risqué qui va alimenter encore le procès en autoritarisme: "Jupiter aimerait être seul avec sa majorité à sa main", a ironisé Bruno Retailleau, le patron des sénateurs LR sur Public Sénat. Cela laisse surtout entrevoir une volonté de plus en plus assumée de contourner le Congrès et de recourir au référendum pour faire passer les éléments les moins consensuels de la réforme institutionnelle.



IV) Le Média peine à prouver son insoumission à la France insoumise de Mélenchon

Par Étienne Girard



Quand un salarié de "Le Média" fait tomber en direct un cache de son ordinateur, révélant des autocollants de la France insoumise, la scène est drôle mais pas seulement : elle est symptomatique de la difficulté pour l'équipe de la web-télé à gagner ses galons d'indépendance vis-à-vis du mouvement de Jean-Luc Mélenchon.

La portée symbolique de cette scène cocasse saute aux yeux. Ce lundi 5 mars, l'équipe de "Le Média" répond en direct sur YouTube aux questions des "socios", les abonnés de cette webtélé de gauche lancée en janvier. Aux côtés de la présidente de l'entreprise, Sophia Chikirou, se trouve le responsable des réseaux sociaux, Mathias Enthoven. Et soudain, c'est le drame : un cache scotché au dos de l'ordinateur du jeune homme se décolle, laissant voir... des stickers de la France Insoumise. Flagrant délit, se sont amusés beaucoup d'observateurs sur les réseaux

sociaux, qui y ont vu la preuve ultime de ce qu'ils clament depuis les débuts de Le Média : en fait de journalisme, ce n'est qu'un outil d'influence au service de Jean-Luc Mélenchon.



Si la drôlerie de la scène, notamment la mine du jeune homme quand il tente de retenir le cache de son ordinateur, ne peut qu'alimenter l'idée d'une dissimulation subitement percée à jour, les socios les plus investis ne manqueront pas de rappeler que les liens de Mathias Enthoven avec la France Insoumise n'ont rien de secrets. Il fait en effet partie de l'équipe numérique de Jean-Luc Mélenchon depuis 2012. Pendant la campagne présidentielle de 2017, il a été un des responsables de sa campagne numérique, ce qu'il met bien en évidence sur son compte Twitter.

Reste que cette péripétie attire l'attention sur l'équilibre fragile qui soutient le projet depuis son manifeste de lancement, publié le 25 septembre dernier dans *Le Monde*. La web-télé se présente comme un média de toute la gauche, assure de son indépendance par rapport aux forces d'argent mais aussi aux partis politiques... tout en étant portée par des très proches de la France insoumise. Sophia Chikirou a été la directrice de communication de la campagne de Jean-Luc Mélenchon et n'imagine pas arrêter de militer, comme elle l'a récemment expliqué à *Marianne*. Quant à Gérard Miller, autre fondateur et président de l'association adossée au projet, il n'a jamais caché son soutien au député.

Assistante parlementaire FI et salariée du Média

Dans l'équipe logistique du Média, de nombreux autres noms sont également bien connus des suiveurs de la campagne Mélenchon : Manon Monmirel est la suppléante du député Eric Coquerel, dont elle est également assistante parlementaire à temps partiel; Michel Mongkhoy, l'ingénieur informatique, est le suppléant de la députée Danièle Obono; Maxime Viancin, chargé du graphisme, s'est auparavant occupé des logos du candidat à la présidentielle ; Julie Maury et Romain Spychala ont participé aux « Jours heureux », la web-radio des Insoumis. Si l'équipe journalistique, en revanche, n'a pas de liens connus avec la France insoumise, ces connexions peuvent expliquer l'exposition médiatique du pure player, disproportionnée par rapport aux 20.000 vues quotidiennes que génère le Journal diffusé tous les jours à 20h.

LAPRESSEENREVUE.EU

De son côté, la France Insoumise peine à faire la preuve de son étanchéité vis-à-vis du Média. Ce lundi, le député FI Alexis Corbière, interrogé par BFMTV sur l'éviction de la présentatrice du Média Aude Rossigneux, a eu beau répéter n'avoir « rien à voir » avec cette web-télé "indépendante", il s'est contredit tout seul en se montrant prêt à entrer dans les détails du dossier pour défendre l'entreprise. Quand Jean-Jacques Bourdin a affirmé que l'ex-présentatrice avait travaillé cinq mois en n'étant payée qu'un mois, la réponse du député – « C'est le cas de toute l'équipe » – a ainsi témoigné d'une bonne connaissance de la cuisine interne du média, jusque dans ses ressources humaines!

Mail de soutien de Mélenchon

Selon Mediapart, Jean-Luc Mélenchon ne s'est d'ailleurs pas privé d'envoyer le 11 janvier dernier un email à l'ensemble des membres de la France Insoumise – 500.000 personnes, tout de même – pour les inciter à soutenir la web-télé. « Avec moi de nombreux Insoumis, femmes et hommes qui animent notre France insoumise se mobilisent pour le succès de cette initiative (...) Je vous propose de m'accompagner pour être dans les premiers à permettre que Le Média existe. Et nous y parviendrons, j'en suis certain. », écrivaitil.

Pour l'heure, le choix des invités confirme le tropisme mélenchonien. Les Insoumis Thomas Guénolé ou Adrien Quatennens ont ainsi déjà eu droit à leur interview en tête-à-tête, alors qu'aucun élu de La République en Marche ou de Les Républicains n'a encore été reçu. Dans la mesure où le débat d'idées figure parmi les marqueurs affichés de la chaîne, ce n'est pas anodin. Plus globalement, les premières semaines ont surtout donné à voir des confrontations idéologiques réduites à la gauche, voire à la seule gauche critique. Le 15 février, une émission animée par la journaliste Aude Lancelin a par exemple été consacrée à la réforme éducation du gouvernement, en présence de l'Insoumis Paul Vannier, d'Aurélie Filippetti – désormais coordinatrice du mouvement Génération.s de Benoît Hamon - et de Raphaël Giromini, professeur de mathématiques et membre... du Nouveau parti anticapitaliste (NPA).

Interrogée par *Marianne* à ce sujet, la direction du Média a expliqué vouloir recevoir prochainement des responsables de partis du centre et de la droite, ainsi que des éditorialistes libéraux. Eric Brunet aurait déjà donné son accord, tandis que l'invitation d'élus FN est encore en discussion. Selon Gérard Miller, une prochaine émission sera par ailleurs consacrée aux comptes de campagne de Jean-Luc Mélenchon... en présence de deux journalistes de Radio France auteurs d'une enquête sur le sujet. Les mêmes qui ont été récemment qualifiés de « bras cassés » et de « CIA médiatique » par le député de Marseille.

Marianne

V) Emmanuel Macron: la majorité des Français désapprouve son action

Eloignés de leurs préoccupations

Emmanuel Macron enregistre son plus mauvais score du quinquennat en mars concernant l'approbation de politique, notamment économique, selon le baromètre Ifop-Fiducial dévoilé mardi. Comme Edouard Philippe, le président de la République notamment jugé éloigné des préoccupations des Français.



La majorité des Français est en désaccord avec la politique d'Emmanuel Macron. © Christophe Petit Tesson / POOL/AFP

Emmanuel Macron et Edouard Philippe continuent de connaître des hauts et des bas dans les sondages. Plutôt des bas en ce mois de mars et même un record en la matière selon le baromètre Ifop-Fiducial réalisé pour *Paris-Match* et Sud Radio (*source*) publié mardi 6.

Selon cette étude portant sur l'approbation de son action, le président de la République atteint son plus bas niveau depuis novembre 2017. Ce qui représente également ses pires chiffres du quinquennat et une chute de dix points depuis le mois de janvier qui le fait s'éloigner un peu plus de la barre symbolique des 50%.

Dans le détail, seuls 44% des Français approuvent l'action du président de la République dont 8% "tout à fait". Ils sont à peu près autant (45%) à juger qu'il mène une bonne politique économique. Il est également perçu comme éloigné des préoccupations des Français pour près de deux tiers des sondés (65%).

En revanche, ils sont majoritaires à trouver qu'il incarne un renouvellement de la fonction présidentielle (59%) et 68% des Français considèrent qu'il défend bien les intérêts de la France à l'étranger.

Le bilan est également sévère pour Edouard Philippe qui inaugure un nouveau record de désapprobation. Si tout de même 46% des sondés approuvent son action, c'est 13 points de moins qu'en janvier. Lui aussi voit ses plus mauvais scores s'afficher quand à sa proximité avec les préoccupations des citoyens (60% d'opinions défavorables).

Cette chute intervient alors que l'exécutif s'est lancé dans <u>une réforme de la SNCF</u> qui devrait aboutir à une importante contestation sociale dont l'impact devrait largement dépasser celui des transports pour Emmanuel Macron.

Auteur(s) : La rédaction de FranceSoir.fr



VI) Les idées du Front national en perte de vitesse

À la veille du congrès refondateur du Front national, 24% des Français se disent en accord avec les thèses défendues par le parti, contre 33% il y a un an. L'image de Marine Le Pen s'est également dégradée, mais sa légitimité n'est pas remise en cause par les sympathisants selon un sondage réalisé pour LCP, Public Sénat, Le Monde et France Info.

Par Jason Wiels



Marine Le Pen, le 8 décembre 2017 à Nanterre © AFP

Moins crédible et moins audible. Les conclusions du baromètre* mené par Kantar Sofres-OnePoint confirment la perte de vitesse du Front national auprès des électeurs depuis son échec à l'élection présidentielle. Baromètre FN - Mars 2018.pdf Voir

Un constat, tout d'abord : le niveau global d'adhésion aux idées du FN n'a jamais été aussi bas depuis 2011. Les sondés sont seulement 24% à se dire "plutôt d'accord" ou "d'accord" avec les idées défendues par le Front national, contre 70% à les désapprouver.

Dans le détail, on note une baisse d'adhésion sur presque tous les sujets de prédilection du parti d'extrême droite, comme la suppression de l'euro (20% des sondés sont pour, ils étaient 22% en février 2017). 40% des sondés sont d'accord avec l'assertion "on ne sent plus vraiment chez soi en France" (43% en 2017).

À la veille des débats sur la loi asile et immigration au Parlement, seule la préférence nationale en matière d'emploi, sujet cher au FN, gagne des partisans : ils sont 24% à soutenir cette mesure (21% en 2017).

Un parti d'opposition avant tout

Plus inquiétant pour l'avenir du parti, les personnes interrogées se montrent également plus réticentes à lui accorder leur voix : 22% déclarent envisager de voter FN à l'avenir, c'est sept points de moins qu'il y a un an.

En cause, la crédibilité du parti qui vacille. 28% le juge capable de gouverner (38% en 2017). Si, au sein des sympathisants frontistes, ils sont

LAPRESSEENREVUE.EU

Moins crédible et moins audible. Les conclusions du baromètre* mené par Kantar Sofres-OnePoint confirment la perte de vitesse du Front national auprès des électeurs depuis son échec à l'élection présidentielle. Baromètre FN - Mars 2018.pdfVoir

Un constat, tout d'abord : le niveau global d'adhésion aux idées du FN n'a jamais été aussi bas depuis 2011. Les sondés sont seulement 24% à se dire "plutôt d'accord" ou "d'accord" avec les idées défendues par le Front national, contre 70% à les désapprouver.

Dans le détail, on note une baisse d'adhésion sur presque tous les sujets de prédilection du parti d'extrême droite, comme la suppression de l'euro (20% des sondés sont pour, ils étaient 22% en février 2017). 40% des sondés sont d'accord avec l'assertion "on ne sent plus vraiment chez soi en France" (43% en 2017).

À la veille des débats sur la loi asile et immigration au Parlement, seule la préférence nationale en matière d'emploi, sujet cher au FN, gagne des partisans : ils sont 24% à soutenir cette mesure (21% en 2017).

Un parti d'opposition avant tout

Plus inquiétant pour l'avenir du parti, les personnes interrogées se montrent également plus réticentes à lui accorder leur voix : 22% déclarent envisager de voter FN à l'avenir, c'est sept points de moins qu'il y a un an.

En cause, la crédibilité du parti qui vacille. 28% le juge capable de gouverner (38% en 2017). Si, au sein des sympathisants frontistes, ils sont encore 77% à voir le parti à la tête du pays, 18% pensent que leur parti a surtout vocation... à rester dans l'opposition. C'est dix points de plus qu'en 2017 (8%).

Toutefois, les sympathisants FN sont loin d'avoir perdu la foi : 85% d'entre eux pensent que le mouvement pourrait "accéder au pouvoir un jour en France", un sentiment partagé par 40% de l'ensemble des sondés.

L'image de Marine Le Pen en berne

Malgré un score historique à la présidentielle, Marine Le Pen sort affaiblie des dernières élections. Sur tous les plans, son image s'est dégradée : elle est jugée moins "honnête", moins "sympathique" et moins "capable de rassembler au-delà de son camp" qu'il y a un an.

Les critères sur lesquels elle l'avait l'habitude de capitaliser se détériorent également : 66% la jugent "volontaire" (80% en 2017) et 49% l'estiment "capable de prendre des décisions" (69% en 2017).

De quoi remettre en cause une future candidature en 2022 ? Pas pour les sympathisants, qui restent très majoritaires (86%) à souhaiter la voir défendre les couleurs du parti en 2022.

La cote d'avenir de la dirigeante frontiste marque toutefois le pas : avec 14%, elle perd 11 points en un an. C'est son niveau le plus bas depuis septembre 2009, date à partir de laquelle son image est testée par l'institut de sondage.

Pire, Marine Le Pen est devancée par sa nièce Marion Maréchal-Le Pen - en retrait de la vie politique -, dont la cote d'avenir s'élève à 15%.

Le nom du parti en sursis

Alors qu'elle s'apprête à être reconduite à la tête du FN lors du congrès de Lille ce week-end, Marine Le Pen devrait proposer un changement de nom du parti. 59% des sympathisants y seraient favorables. Une petite révolution pour le parti, créé en 1972, ce qui en fait l'un des plus anciens de la vie politique française, avec le Parti socialiste (1969) et le Parti communiste français (1920).

* Méthodologie : cette enquête a été réalisée en face-à-face au domicile de 1000 personnes, représentatives de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, et s'est déroulée du 22 au 26 février 2018.



Jason Wiels



VII) Fraude fiscale: Patrick et Isabelle Balkany renvoyés devant le tribunal

Par Challenges.fr

Le couple est soupçonné de ne pas avoir déclaré au fisc plusieurs millions d'euros en dissimulant ou en sous-évaluant une partie de son patrimoine notamment plusieurs propriétés en France et à l'étranger.



Le maire de Levallois-Perret Patrick Balkany et son épouse Isabelle ont été renvoyés devant le tribunal pour fraude

Le maire de Levallois-Perret <u>Patrick Balkany</u> et son épouse Isabelle ont été renvoyés devant le tribunal pour <u>fraude fiscale</u>, a-t-on appris mercredi 7 mars de sources proches du dossier. Le couple a été renvoyé le 22 février en correctionnelle dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en 2015 à la suite d'une plainte de l'administration fiscale, ont indiqué ces sources, confirmant une information d'Europe 1.

Les magistrats soupçonnent l'édile et son épouse de ne pas avoir déclaré au fisc plusieurs millions d'euros en dissimulant ou en sous-évaluant une partie de leur patrimoine. Ils auraient eu recours à des montages sophistiqués pour dissimuler trois villas à l'étranger: deux propriétés à Saint-Martin acquises via des sociétés du Liechtenstein dont ils seraient les ayants-droit réels, et un riad à Marrakech.

La propriété marocaine a été achetée en 2010 pour plus de 5,8 millions d'euros par une société civile immobilière marocaine, acquisition financée par deux sociétés panaméennes. La justice soupçonne le couple de s'être dissimulé derrière ces deux structures au Panama, en utilisant comme prête-nom l'un de leurs proches, Jean-Pierre Aubry, ex-directeur général de la société d'économie mixte d'aménagement de Levallois-Perret.

Procédure en cours pour blanchiment

Patrick et <u>Isabelle Balkany</u> sont aussi accusés d'avoir sous-évalué leur luxueux moulin de Giverny (Normandie) où ils résident et d'avoir dissimulé une partie de leurs revenus. Les enquêteurs ont ainsi relevé que sur les années 2010, 2011 et 2012, "le montant global des dépenses du couple dépasse le montant de leurs revenus", s'attardant sur de fréquents paiements en espèces.

Une autre procédure, ouverte en 2013 pour blanchiment et élargie par la suite à des faits de corruption, est toujours en cours. Dans cette enquête, le parquet national financier (PNF) a requis en juillet le renvoi du couple et de l'un de leurs enfants, Alexandre, pour blanchiment de fraude fiscale aggravée. Mais, depuis, de nouvelles pièces ont été versées à la procédure, obligeant les juges d'instruction à rouvrir leur enquête.

Le dossier a été clos une seconde fois, le 5 mars, a appris l'AFP de source proche de l'enquête. Le PNF va, après avoir respecté un délai de quatre mois durant lequel les parties pourront faire des observations, rendre un nouveau réquisitoire avant un éventuel renvoi du couple en procès dans ce volet de l'affaire. "La justice pourrait décider de joindre les deux enquêtes qui sont extrêmement liées et un seul procès aurait alors donc lieu", d'après cette source.

(Avec AFP)



LAPRESSEENREVUE.EU